



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 6/2012 du 10 mai 2012,
- Où** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. D'approuver les comptes communaux 2011 tels que présentés.**
- 2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2011.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 7/2012 du 10 mai 2012,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. D'adopter le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets tel qu'il a été avalisé par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2012.**
- 2. De charger la Municipalité de soumettre le règlement adopté à l'approbation cantonale.**
- 3. De fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 8/2012 du 11 mai 2012,
- Oui** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

1. **D'autoriser la Municipalité à faire diligenter les travaux tendant à l'adaptation et à la rénovation de l'éclairage public.**
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 112'000.00 à cet effet.**
3. **D'amortir cet investissement sur 5 ans.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 9/2012 du 11 mai 2012,
- Où** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

avec 22 voix pour et 1 avis contraire

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 29'000.00 pour l'achat de plaques de rues et d'accessoires.**
- 2. De financer cet investissement par le biais des liquidités courantes.**
- 3. D'amortir cet investissement sur 5 ans.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 10/2012 du 21 mai 2012,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

avec 22 voix pour et 1 abstention

1. **D'autoriser la Municipalité à vendre à Mme et M. Aude et Raphaël Eugler une surface de terrain d'environ 700 m² à détacher de la parcelle RF 1024 sise au lieu-dit « Crette » sur le territoire de la commune de Leysin.**
2. **D'autoriser la Municipalité à vendre à M. Savas Christoforidis une surface de terrain d'environ 520 m² à détacher de la parcelle RF 1024 sise au lieu-dit « Crette » sur le territoire de la commune de Leysin.**
3. **De fixer le prix de vente à Fr. 220.00 le mètre carré, frais de notaire et opérations préliminaires à charge des acquéreurs.**
4. **D'autoriser la Municipalité à signer tous actes et pièces relatifs à ces opérations.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER